



Les différents régimes de responsabilité



Les différents régimes de responsabilité



Deux grands régimes de responsabilité



La responsabilité civile :

La responsabilité pénale :



Deux grands régimes de responsabilité



La responsabilité civile :

Répare un dommage
subi par la victime

La responsabilité pénale :



Deux grands régimes de responsabilité

La responsabilité civile :

Répare un dommage
subi par la victime

La responsabilité pénale :

Sanctionne l'auteur
d'une infraction à la loi
pénale.



Deux grands régimes de responsabilité



La responsabilité civile :

Répare un dommage
subi par la victime



La responsabilité pénale :

Sanctionne l'auteur
d'une infraction à la loi
pénale.



Deux grands régimes de responsabilité



La responsabilité civile :

Répare un dommage
subi par la victime



La responsabilité
civile contractuelle

Elle est engagée
lorsqu' une
personne n'a pas
exécuté ou a mal
exécuté une
obligation
résultant d'un
contrat,.



La responsabilité
civile délictuelle

La responsabilité pénale :

Sanctionne l'auteur
d'une infraction à la loi
pénale.

Deux grands régimes de responsabilité

La responsabilité civile :

Répare un dommage
subi par la victime



La responsabilité
civile contractuelle

Elle est engagée
lorsqu' une
personne n'a pas
exécuté ou a mal
exécuté une
obligation résultant
d'un contrat..



La responsabilité
civile délictuelle.

La responsabilité pénale :

Sanctionne l'auteur
d'une infraction à la loi
pénale.



Deux grands régimes de responsabilité

La responsabilité civile :

Répare un dommage
subi par la victime



La responsabilité
civile contractuelle

Elle est engagée
lorsqu' une
personne n'a pas
exécuté ou a mal
exécuté une
obligation résultant
d'un contrat



La responsabilité
civile délictuelle

Elle résulte d'un fait
générateur (avec ou
sans faute), qui a
causé un dommage
à une personne

La responsabilité pénale :

Sanctionne l'auteur
d'une infraction à la loi
pénale.



Deux grands régimes de responsabilité

La responsabilité civile :

Répare un dommage
subi par la victime



La Responsabilité
civile contractuelle

Elle est engagée
lorsqu' une
personne n'a pas
exécuté ou a mal
exécuté une
obligation résultant
d'un contrat.,



La Responsabilité
civile délictuelle.

Elle résulte d'un fait
générateur (avec ou
sans faute), qui a
causé un dommage
à une personne



La responsabilité pénale :

Sanctionne l'auteur
d'une infraction à la loi
pénale.

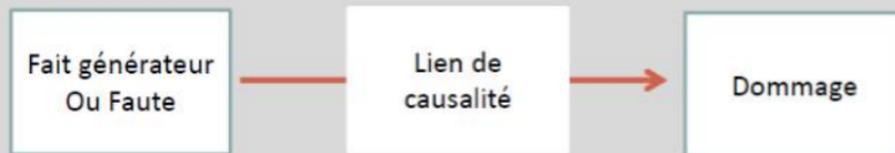


Quelles sont les conditions d'engagement de la responsabilité civile ?

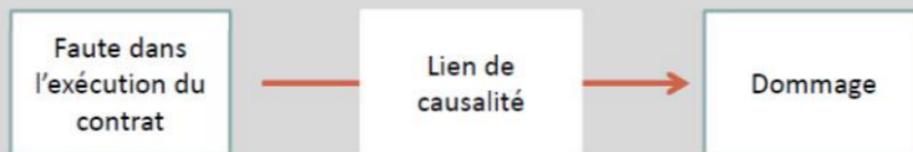
Les conditions d'engagement de la responsabilité civile



Responsabilité civile délictuelle :



Responsabilité civile contractuelle :



Les conditions d'engagement de la responsabilité civile



Dommege corporel	EX : Atteintes à l'intégrité physique , souffrances physiques , préjudice esthétique, préjudice d'agrément
Dommege matériel	Ex : Dommege causés aux biens , économique, professionnel ..
Dommege moral	Ex : Atteintes à l'honorabilité ou à la réputation; perte d'un proche

En résumé..

L'histoire de Monsieur Dubois...





En résumé...

- ✓ Responsabilité pénale
- ✓ Responsabilité civile délictuelle
- ✓ Responsabilité civile contractuelle